

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DASCO 73 Subventions (22.300 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 18e arrondissement et conventions avec les associations « Culture 2+ » et « Compagnie Résonances ».

Mmes Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSSEL,
rapporteuses.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.100 euros est attribuée à l'association 4 à 4 dix-huit 14, rue du Simplon (18e) (11945) répartie à hauteur de 1.600 euros dossier n° 2015_04226 pour une action intitulée « Ateliers culturels et sportifs en maternelle » et à hauteur de 1.500 euros dossier n° 2015_04231 pour une action intitulée « Chorale intergénérationnelle et Opéra Comique » dans le 18e arrondissement.

Article 2 : Une subvention de 1.200 euros est attribuée à l'association La Ruche des Arts 122, rue Caulaincourt (18e) (16437) dossier n° 2015_04274 pour une action intitulée « Contes en ritournelles, sensibilisation à la poésie et à l'expression » dans le 18e arrondissement.

Article 3 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Serruriers Magiques 102, rue de Clignancourt (18e) (11327) dossier n° 2015_02917 pour une action intitulée « Des Ailes pour le dire ».

Article 4 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Culture 2+ 5 bis, rue Jean Cottin (18e) (13485) répartie à hauteur de 2.000 euros dossier n° 2015_03838 pour une action intitulée « Ateliers sportifs et culturels à l'école élémentaire », à hauteur de 2.500 euros dossier n° 2015_03840 pour une action intitulée « Ateliers Sportifs et Culturels à l'école maternelle » et à hauteur de 1.500 euros dossier n°2015_03845 pour une action intitulée « Jeux en langue maternelle ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Article 5 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association la Reine Blanche 2 bis, passage Ruelle (18e) (8146) dossier n° 2015_03917 pour une action intitulée « Théâtre à l'école ».

Article 6 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Centre d'Aide, d'Interaction et de Recherche Ethnopsychologique 1, rue Lapeyrère (18e) (11126) dossier n° 2015_04336 pour une action intitulée « Espace de médiation clinique ».

Article 7 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Compagnie Résonances 8, rue Camille Flammarion (18e) (604) dossier n° 2015_04373 pour une action intitulée « Ecriture et Théâtre à l'école Labori » dans le 18e arrondissement. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Article 8 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Iki Art Project 1bis rue Garreau (18e) (114541) dossier n° 2015_04348 pour une action intitulée « Binet à la rencontre du Japon : 2015 ».

Article 9 : La dépense correspondante d'un montant de 22.300 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO